



CONSEIL COMMUNAL DE GINGINS

Séance du 6 octobre 2022

PROCÈS-VERBAL N° 6

PRÉSIDENT	M. Cédric Gorgerat
CONSEILLERS PRÉSENTS	28 présents, 10 excusés et 2 absents
MAJORITÉ ABSOLUE	15
CONSEILLERS EXCUSÉS	Mmes Elaine Walsh et Fabienne Ruch et MM. Jonas Addor, Ivo Azevedo, Jean-Luc Baldy, Christophe Chevalier, Vincenzo Ganci, Fabrice Gaumann, Christian Lavanchy, Jean-Claude Schaller et André Strebel.
CONSEILLERS ABSENTS	M. Gianluca Allaria
MUNICIPALITÉ	M. Hans Brunner, Syndic Mmes Sandrine Kilchenmann et Charlotte Connell MM. Denis Krebs, Anthony Hinder et Fabien Joly Mme Léia Eljamal Fehr est excusée.

1) APPEL

Le Président souhaite la bienvenue à tous ainsi qu'à la secrétaire suppléante, Florence Roiné qui remplace Nathalie Haab à qui il souhaite un excellent rétablissement.

Avant de commencer, suite aux soucis d'envoi, le Président s'assure que les Conseillers ont bien reçu par mail la deuxième version de l'annexe de l'arrêté d'imposition, composée de 3 pages, ainsi que la page 6 du préavis N°18 qui remplace celle qui a été envoyée précédemment et remise le soir même. C'est bien le cas.

Le Président excuse Mme Léia Eljamal Fehr, Municipale, qui a dû s'absenter suite au décès de sa maman et demande à l'assemblée de se lever pour un moment de silence.

Il informe que dix conseillers sont excusés.

La Secrétaire procède à l'appel qui constate la présence de 28 Conseillers. La majorité est à 15.

2) ORDRE DU JOUR

Le **Président** donne lecture de l'ordre du jour qui est approuvé à 26 voix pour et 1 abstention :

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance du 22 juin 2022
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité,
6. Communications des délégués du Conseil communal aux Conseils intercommunaux :
 - Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)
 - Association intercommunale Enfance et Ecole (AEE)
 - Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)
 - Région de Nyon
7. Préavis municipal n° 16/2022
Optimisation du patrimoine communal – Aliénation d'une parcelle
Rapport de la commission ad hoc
8. Préavis municipal n° 17/2022
Arrêté d'imposition 2023
Rapport de la commission des finances
9. Préavis municipal n° 18/2022
Projet d'amélioration structurelle – adduction hydrique sur les alpages des Reculets et des Dappes
Nomination de la commission
10. Préavis municipal n° 19/2022
Révision du plan général d'affectation communal (PACom) – demande de crédit supplémentaire
Nomination de la commission
11. Nomination d'un délégué et si nécessaire, d'un suppléant à l'AIAB
12. Propositions individuelles et divers
13. Extrait des décisions

3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 JUIN 2022

Le procès-verbal est passé en revue page par page.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

4) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le **Président** n'a aucune communication à faire.

5) COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Le **Syndic**, informe les Conseillers de la séance du BAM prévue le 13 octobre à 18 heures dans cette même salle. À ce jour il y a peu d'inscrits, c'est pourquoi il prie la population de se déplacer. La Municipalité a organisé cette séance d'information pour les habitants afin qu'ils puissent poser des questions et émettre des remarques car les travaux seront conséquents. La présence d'un grand nombre de personnes est

importante afin de montrer au Canton que les Ginginois se sentent concernés, notamment en cas d'opposition.

Le Syndic revient ensuite sur la nouvelle page 6 du préavis N°18, remis le soir même, ainsi que sur la nouvelle version de l'arrêté d'imposition.

Mme Charlotte Connell, Municipale, informe les Conseillers du travail de la Municipalité sur les infrastructures, sujets sur lesquels ils devront prendre des décisions. Elle détaille donc les différents projets en cours.

Le complexe sportif tout d'abord, dont le recours a été levé au printemps, ce qui a eu plusieurs conséquences : une perte de temps de plus d'une année et l'augmentation des coûts de construction et des frais bancaires, liés à la conjoncture actuelle. Cette situation a mené la Municipalité à adapter le projet et sa planification.

Le Plan d'affectation communal ensuite : la Municipalité est en pleine négociation avec le Canton par échanges de courriers mais aussi en présentiel, tout ceci en coordination avec le bureau d'ingénieurs GEA. Ce travail permet d'identifier des terrains dont le développement reste possible. Les prochaines étapes sont la présentation à la commission et la mise à l'enquête publique.

En parallèle, la Municipalité travaille sur les différentes options de financement de projets futurs. Pour se faire, une nouvelle politique a été mise en place concernant les DDP : il est envisagé la vente ou la location des terrains communaux. La Municipalité continue à être attentive à l'évolution des taux d'intérêt bancaires et du taux d'endettement. Des rencontres avec des organismes de financement, ainsi qu'avec de potentiels acheteurs et investisseurs ont été organisées.

Pour résumer, la Municipalité travaille sur l'identification de tous ces facteurs variables, le plan d'affectation communal, les différents objets de développement possible, l'optimisation de l'utilisation du patrimoine communal et la combinaison des options de financement qui seront nécessaires à la réalisation de ces projets avec évidemment un retour sur investissement par le biais des locations de ces constructions futures.

La Municipalité a initié les contours d'un projet de salle communale avec un parking. C'est le début de la réflexion, c'est un préprojet qui a été élaboré en collaboration avec un organisme de financement. L'objectif de cette étude est d'avoir une idée générale de l'investissement nécessaire pour une grande salle et un parking souterrain. **Mme Connell** présente une image de ce que cela pourrait donner tout en précisant que c'est vraiment un préprojet.

Elle présente ensuite le contour initial d'un projet d'EMS. Des rencontres avec des acteurs du marché des maisons de retraite et des appartements protégés ont été initiées. Ce type de projet ne sera pas géré par la Commune mais par des professionnels de ces logements. Il serait question d'utiliser la parcelle 199, l'ancien terrain de foot pour ceux qui le connaissent, situé en zone d'utilité publique. **Mme Connell** montre une image de ce projet d'EMS. Mais cela reste aussi un préprojet.

Elle détaille ensuite les prochaines étapes.

- La mise à l'enquête publique du complexe sportif ;
- La soumission du PACom à la commission extraparlamentaire ;
- La mise à l'enquête publique du plan d'affectation communal ;
- L'optimisation du patrimoine communal pour générer des fonds ;
- La définition des contours de projets plus précis en fonction des fonds à disposition.

Mme Connell remercie l'assemblée de son attention et assure que La Municipalité est à l'écoute des suggestions et commentaires, par courriers et courriels.

A la suite à son intervention personne ne souhaite prendre la parole.

M. Denis Krebs, Municipal, informe l'assemblée du projet de la STEP. Le 31 août dernier, les communes de Gingins et de Chésérax ont été reçues par la Ville de Nyon afin de faire un point de situation sur le projet de réhabilitation de la STEP de l'Asse pour le traitement des micropolluants.

L'année passée, un crédit de CHF 180'000 pour l'étude de faisabilité de la mise aux normes de la STEP a été accordé par le Conseil communal de Nyon.

À la suite de cela, trois axes ont été étudiés et évalués.

1. La solution qui a été retenue est un nouveau traitement biologique à boues activées et micropolluants sur la parcelle adjacente de la STEP existante.
2. Le renouvellement de l'ensemble des installations de la filière « eau ».
3. Le renouvellement des installations vieillissantes des installations de la filière « boue » uniquement.

Le calendrier proposé est le suivant : décembre 2022 finalisation de l'avant-projet, avril 2023 lancement des appels d'offres, juillet 2023 début des études et juillet 2024 début des travaux.

La commune de Prangins a déjà accepté de se raccorder à Nyon car le projet du Lavasson n'est encore pas défini et Prangins a besoin de se raccorder au plus vite à une nouvelle entité car sa STEP est également obsolète.

Après plusieurs études pour la STEP de Gingins, la meilleure solution est le raccordement sur l'AEB (Association pour l'Épuration des eaux usées de Boiron). Les démarches ont été faites avec Chésereux pour cette solution, l'accueil auprès de l'AEB a été favorable, reste à définir les modalités et le délai pour se raccorder.

La Municipalité tiendra informé le Conseil communal de l'avancée du dossier dans les prochains mois.

M. Denis Krebs poursuit sur l'économie d'énergie. Avec la situation que nous traversons et les prévisions pas forcément réjouissantes qu'on nous annonce, la Municipalité a commencé à éteindre des lumières à partir d'une certaine heure.

Il explique qu'en ce qui concerne l'éclairage public, tous les lampadaires, 94 pour tout le village, sont équipés de LED et que seulement 10% d'entre eux sont équipés d'un système de diminution de l'éclairage de 50% à partir d'une certaine heure. Une offre est attendue pour équiper le reste.

Pour les éclairages de Noël, la Municipalité a décidé de ne plus mettre les guirlandes lumineuses et de conserver uniquement notre traditionnel sapin qui sera éclairé jusqu'à 22 heures.

M. Fabien Joly, Municipal, informe le conseil communal que la journée de recrutement des sapeurs-pompiers aura lieu le jeudi 3 novembre. Il spécifie qu'il n'est pas forcément nécessaire d'habiter le village pour être sapeurs-pompiers de Gingins. Il poursuit en expliquant que 18 communes font partie du SDIS, soit 250 personnes dont 4 Ginguinois.

6) COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL COMMUNAL AUX CONSEILS INTERCOMMUNAUX

Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)

M. Pierre Schaller, délégué, informe que le budget 2023 est accepté, avec une légère augmentation ; il tient les chiffres à disposition.

La deuxième décision importante a été le remplacement d'un membre de la commission des finances. M. Schaller a été surpris du choix de la personne, M. Berlie, qui n'est autre que le frère du boursier intercommunal. Après renseignement pris, ce lien de famille ne pose pas de problème. Ce qui est dommage aussi, c'est que deux des trois membres de la commission des finances soient de Crassier.

Il poursuit son intervention en informant l'assemblée qu'une petite fête pour les 10 ans de la piscine de Chésereux sera organisée le vendredi 9 décembre. Les membres et les délégués de l'AIAB ainsi que les Municipalités des neuf communes seront conviés à un apéritif.

Il encourage les habitants à aller à la piscine pour augmenter les recettes.

Association intercommunale Enfance et École (AEE)

M. Johnny Bühler, délégué, informe que le budget 2023 a été accepté. Il poursuit avec une bonne nouvelle : la motion de la création d'un camp de jour a été approuvée. Le projet devrait aboutir à l'été 2023. Il termine par la demande d'augmentation du nombre de micro-ondes dans l'enceinte du Bo-Resto, trois actuellement, qui a été refusée constatant qu'il n'y avait pas trop d'attente. Le Codir adaptera au besoin sans passer par une motion.

Organisation Régionale de la Protection civile (ORPC)

M. Michael Bumm, délégué, informe que le budget 2023 a été accepté. Il s'élève à CHF 2'975 300 ce qui représente un peu plus de CHF 20.63 par habitant, soit pour Gingins environ CHF 27'000.

Il poursuit en faisant part que le Commandant, M. Laurent Sunier, alors en période d'essai à Nyon, a finalement choisi le commandement de l'ORPC de Morges. Remarque a été faite à l'ORPC de Morges que ce n'est pas correct de démarcher un excellent candidat d'une autre ORPC. Le poste de commandant est donc toujours vacant. Après 27 candidatures, un postulant a été reçu mais refusé par le comité de direction, le recrutement est donc au point mort pour l'instant.

Il continue son rapport, avec le projet de Mme Chantal Turin, préfet, du service obligatoire, non seulement pour les Suisses mais aussi toute personne résidant en Suisse.

Il en vient à l'élection du président du bureau. **Mme Kilchenmann**, municipale, précise que c'est un délégué de Bassins.

Il termine son intervention par la situation géopolitique actuelle : en cas d'aggravation, l'ORPC va envoyer un courrier pour être sûre que chaque habitant ait une place dans une structure protégée et sache où il doit se rendre.

Région de Nyon

M. Cédric Gorgerat, délégué, informe de la tenue de deux conseils intercommunaux.

Le 23 juin à Chavannes-de-Bogis où a été voté l'adhésion de la commune de Crans à Région de Nyon ainsi que l'augmentation de CHF 5.- par habitant de la cotisation qui passe à CHF 25.

Le 29 septembre à Saint-George, a été voté la mise en place de la carte touristique régionale, gratuite à partir de deux nuits. Sur les CHF 3.- de la taxe de séjour CHF 1.20 sont alloués à financer ce projet pour 2023 et 2024.

La demande de crédit de CHF 100'000 en faveur de la promotion de la mobilité a été acceptée pour 2023. M. Gorgerat détaille les bénéficiaires pour la région, les communes et les habitants.

Concernant le Fret (Fonds régional d'équipement touristique), il invite l'assemblée à lire sa présentation en annexe du procès-verbal.

Il poursuit avec l'abonnement demi-tarif découverte valable 2 mois dans toute la Suisse au prix de CHF 33.- jusqu'à fin octobre.

Il annonce ensuite la cérémonie de remise des prix artistiques, mercredi 16 novembre à 19h, à l'Usine à gaz de Nyon.

Il termine par le sondage intitulé « quelle mobilité pour ma commune » qui peut être fait en ligne ou en déposant ses idées dans l'urne située au greffe, ainsi qu'une enquête sur les transports publics via le site internet jusqu'au 14 octobre.

Toutes les autres informations sont disponibles sur le site Région de Nyon et les réseaux sociaux.

7) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 16/2022

OPTIMISATION DU PATRIMOINE COMMUNAL- ALIENATION D'UNE PARCELLE

M. Ernest Fehr, lit le rapport de la commission adhoc.

La parole est donnée à la Municipalité qui ne souhaite pas faire de commentaires à ce stade mais qui répondra volontiers aux questions.

La discussion est ouverte

M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller, demande des éclaircissements sur ce qui signifie l'attribution de la vente au patrimoine financier communal. Lors de la dernière vente, les fonds sont-ils entrés dans le ménage courant ou bien ont-ils été déposés sur un compte spécifique ?

Le Syndic, répond que la dernière vente a servi à financer la construction de l'UAPE et la rénovation de La Croix-Blanche. Aucun franc n'est allé dans le ménage courant. La somme de la prochaine vente sera déposée sur un compte en vue d'être utilisée pour un futur investissement. Le Conseil pourra contrôler cela.

Mme Leah Halpren, Conseillère, en profite pour préciser que dans les comptes de la Commune il y a un patrimoine administratif et un patrimoine financier. Ce dernier doit être un investissement rentable et non un investissement d'utilité publique. Lors de la dernière vente, la rénovation de La Croix-Blanche a pu entrer dans le cadre du patrimoine financier car la Commune touche des loyers. Cependant, le financement des nouvelles installations sportives ne pourra pas se faire au titre du patrimoine financier

Le syndic répond que les fonds de la prochaine vente ne sont pas prévus pour le financement du nouveau complexe sportif. Par contre, pour la grande salle, c'est un plus compliqué dans la mesure où celle-ci est louée aux écoles et aux privés. Cela peut éventuellement entrer dans le cadre du patrimoine financier. Le Syndic assure que le Conseil sera consulté sous forme de préavis à ce moment-là et que les fonds seront sur un compte à part.

Mme Leah Halpren, Conseillère, souhaite savoir pourquoi la somme est allouée uniquement au patrimoine financier, ne pourrait-elle pas aussi servir au patrimoine administratif ? Elle ne propose pas d'amendement, c'était juste de l'ordre de la réflexion.

L'autre question de Mme Halpren est de savoir si la vente de la parcelle a été ouverte au public.

Le Syndic répond que oui, l'annonce est parue sur un site internet. Deux heures après la mise en ligne, quarante personnes ont fait part de leur intérêt, en deux jours, quatre-vingts personnes. Cela a débouché sur quinze à vingt offres.

Enfin, **Mme Halpren** demande quelle est la position de la Municipalité sur la vente du triangle situé devant la parcelle.

Le Syndic, répond que le triangle de 215 m² sera proposé aux futurs acheteurs lors de la signature prévue dans les prochains jours. Cela leur permettra de construire un peu plus grand et d'accéder directement à leur propriété.

M. André Blecha, Conseiller, demande si à long terme, cela fera partie de la politique générale de mettre en vente les terrains en DDP à chaque fois que l'occasion se présentera ; ou si cette vente fait figure d'exception. Il rappelle qu'à l'origine les terrains en droit de superficie ont été créés pour permettre l'accès à la propriété aux gens qui travaillent à Gingins ou aux alentours.

Le Syndic explique que cette pratique d'accès à la propriété a évolué, et que certaines personnes se font de l'argent - même beaucoup - en vendant leur maison au même prix que s'ils étaient propriétaires du terrain. La Municipalité est contre cette pratique. Mais si c'est une famille qui habite, qui est de Gingins, il est tout à fait possible de prolonger le DDP. Cela dépendra dans quelle situation le propriétaire se trouve.

M. Pierre Schaller, Conseiller, rebondit sur l'exemple de la zone artisanale.

Le Syndic, explique que dans la zone artisanale se trouve un DDP et que le propriétaire des bâtiments a fait l'affaire du siècle pendant 25 ans en louant très cher le terrain et les bâtiments. Il s'est beaucoup enrichi aux dépens de la Commune et ce n'est pas normal.

M. André Blecha, Conseiller, présume que la Municipalité essayera à l'avenir de récupérer les DDP quand c'est possible et que le système est jugé désuet.

Le Syndic répond que ce n'est pas tout à fait juste. La Municipalité veut examiner cas par cas.

M. Pierre Schaller, Conseiller, qui se présente comme un fervent défenseur des droits de superficie, souligne que cela rapporte à peu près CHF 80'000.- de loyers à la Commune par année et que les gens qui vont venir habiter vont payer leurs impôts à Gingins et que les gens qui achètent la parcelle au prix convenu ont sans doute des moyens. Il trouve tout de même que la vente de la parcelle est une bonne chose car elle est située en bord de route. Il approuve aussi la vente de terrains en zone artisanale mais demande de faire attention aux problèmes que cela peut causer si, sur un même territoire, il y a des terrains en DDP et d'autres pas.

M. Michel Zryd, Conseiller, demande ce qui va se passer si le Conseil communal accepte la vente de la parcelle supplémentaire ? Faut-il faire un nouveau préavis ou un amendement pour que la Municipalité ait les mains libres ?

Le Syndic confirme que pour cette vente supplémentaire de parcelle, il faudra revenir avec un préavis au mois de décembre ; à moins que le Conseil communal donne carte blanche à la Municipalité. Il souligne que pour l'instant, la Municipalité ne sait pas si les futurs acquéreurs ont les moyens d'acheter la parcelle et s'ils seront intéressés.

M. Michel Zryd, Conseiller, propose au Conseil, s'il est d'accord avec la vente de cette parcelle, de l'accepter immédiatement afin d'éviter de revenir en décembre.

M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller, propose de déposer un amendement qui permet à la Municipalité de vendre la parcelle.

Le syndic demande aussi comment fait-on si les acheteurs n'ont pas les moyens ou si ils veulent négocier le prix de la parcelle en question ? Le Conseil communal est-il prêt à autoriser la Municipalité de négocier dans une fourchette de CHF 1000 le m² ?

M. Pierre Schaller, Conseiller, pense que c'est une bonne idée de laisser faire la Municipalité qui saura bien négocier. Il ne faut pas oublier que c'est une parcelle avec une servitude, ce qui n'est parfois pas très avantageux, mais celle-ci augmente la surface de construction possible.

Le Président apporte son expertise technique en précisant qu'il n'y a pas de problème de servitude puisqu'elle est en leur faveur sur le bout de terrain à vendre.

M. William Bally, Conseiller, rappelle qu'il faut prévoir une banquette pour le déneigement de ce bout de parcelle.

M. Valéry Babey, Conseiller, demande en quoi doit consister l'amendement.

Le Président propose une interruption de séance de dix minutes le temps de discuter et de rédiger cet amendement.

La séance reprend, **le Président** lit l'amendement proposé par Pierre-Yves Revaz « Le Conseil communal donne toute latitude à la Municipalité de vendre la portion de terrain située entre la parcelle 774 et le chemin du Pralenet au meilleur intérêt de la Commune ».

La parole n'est plus demandée, **le Président** soumet au vote l'amendement qui est accepté par 25 OUI et 2 abstentions.

Résultat :

Au vote, le préavis amendé est accepté à l'unanimité

Le Conseil communal autorise la Municipalité à vendre la parcelle N° 774 au prix de CHF 900'000.- (neuf cent mille francs) et lui donne toute latitude pour vendre la portion de terrain située entre la parcelle N° 774 et le chemin du Pralenet au meilleur intérêt de la Commune.

8) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 17/2022

ARRETE D'IMPOSITION 2023

La parole est donnée à **M. Pierre-Yves Revaz** pour la lecture des conclusions du rapport de la commission des finances.

La Municipalité ne souhaite pas prendre la parole pour le moment.

Le budget est ensuite parcouru page par page et **le Président** demande que les intervenants indiquent le numéro de la rubrique concernée par leur intervention afin de simplifier la recherche.

La discussion est ouverte :

M. Pierre Schaller, Conseiller, veut s'assurer que la Municipalité est bien consciente de ce qu'elle fait en supprimant l'impôt sur les successions en ligne directe, car cela rapporte environ CHF 65'000.- par an en moyenne sur 6 années.

M. Anthony Hinder, Municipal, souligne que le chiffre est inexact car il représente les impôts sur les successions en ligne directe et indirecte. Il regrette de ne pas pouvoir différencier les deux.

M. Pierre Schaller, Conseiller, assure qu'il est d'accord avec cette suppression dans la mesure où la Municipalité est prête à assumer cette baisse de recettes.

Il souhaite aussi déposer l'amendement suivant au point 9, Impôt sur les chiens: « Exonération pour les rentiers AVS au bénéfice des prestations complémentaires ». Il souligne que cela a toujours été le cas mais que ça n'a pas été reporté dans l'arrêté d'imposition cette fois-ci.

M. Valéry Babey, Conseiller, souhaite savoir si la Municipalité a réfléchi à la possibilité d'augmenter les droits de mutation qui sont actuellement de CHF 0.50.

Le Syndic répond que la Municipalité a réfléchi mais ne souhaite pas augmenter cette taxe cette année. La décision est liée à l'augmentation du coût de la vie ; la situation sera réévaluée l'année prochaine et si elle s'améliore, la Municipalité pourrait vouloir augmenter le taux d'imposition de la Commune.

La discussion est close et **le Président** soumet l'amendement au vote, qui est accepté par 23 OUI et 4 NON.

Résultat :

Au vote, le préavis amendé est accepté par 26 OUI et 1 abstention.

L'arrêté d'imposition 2023 est adopté.

9) PRÉAVIS MUNICIPAL N° 18

PROJET D'AMÉLIORATION STRUCTURELLE

ADDUCTION HYDRIQUE SUR LES ALPAGES DES REULETS ET DES DAPPES

Nomination de la commission

Le président donne la parole à la Municipalité qui ne souhaite pas s'exprimer pour le moment.

La discussion est donc ouverte. Personne ne souhaitant intervenir, **le Président** attend les propositions de cinq candidatures.

Le Conseil communal a nommé la commission chargée de l'étude du préavis N° 18/2022, composée de **Pierre Schaller, Didier Joray, Serge Bally, Jean-Robert Morax et Michel Zryd.**

Le président rappelle que la commission des finances sera également sollicitée.

RÉVISION DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL (PACOM)

DEMANDE DE CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE

Nomination de la commission

Avant de procéder à la nomination des membres de la commission, **le Président** ouvre la discussion.

M. Jérôme Grémy, Conseiller, exprime son incompréhension à voter quelque chose qui a déjà été fait.

Le Syndic répond que la situation n'est pas inédite. La Municipalité se veut transparente et soumet ce dépassement de budget au Conseil communal.

M. Jérôme Grémy, Conseiller, réitère son incompréhension.

Le Syndic affirme que si le Conseil ne veut pas voter, un amendement peut être fait mais il trouverait cela dommage.

M. Pierre Schaller, Conseiller, souligne que dans l'ordre du jour, il est noté « nomination de la commission ». Il pose la question de savoir pourquoi cette demande d'augmentation de crédit n'est pas directement étudiée par la commission des finances.

Le Président trouve qu'il a raison.

Le Syndic n'est pas contre nommer la commission des finances.

Le Président explique qu'il y a tout de même une partie financière et une partie technique, et que pour cette dernière il faut nommer une commission ad hoc. On peut aussi demander à la commission des finances de traiter la partie technique.

M. Michel Zryd, Conseiller, souligne qu'à chaque fois qu'il y a une augmentation, et cela est déjà arrivé par le passé, le Conseil communal a voté. Pour lui, il faut nommer une commission ad hoc.

Mme Leah Halpren, Conseillère, pose la question de savoir si des membres qui ont étudié le préavis qui sont toujours présents.

Le président ne dispose pas de cette information.

M. Valéry Babey, Conseiller, souligne le fait que d'un côté il y a un dépassement de CHF 30'000 et d'un autre, un crédit supplémentaire de CHF 70'000.00. Pourquoi faut-il une commission des finances ? Pour lui, c'est plutôt une commission ad hoc.

M. Pierre Schaller, Conseiller, maintient que la commission des finances suffit.

Le Syndic explique que la somme de CHF 70'000 n'a jamais été votée. La commission des finances peut étudier cette demande de crédit supplémentaire si on lui fournit l'ancien préavis et les rapports des commissions afin qu'elle ait tout l'historique. Il laisse libre choix au Conseil communal.

Le Président propose soit de faire un amendement au préavis, soit de nommer une commission ad hoc.

M. Pierre-Yves Revaz, Conseiller, explique qu'un membre du Conseil peut proposer que ce soit la commission des finances qui remplisse les fonctions des deux commissions, et cette proposition sera soumise au vote.

M. Michel Zryd, Conseiller, propose que ce soit la commission des finances qui s'occupe de l'ensemble du préavis.

Au vote, le Conseil communal désigne la commission des finances pour l'étude du préavis N° 19/2022, par 25 OUI et 2 abstentions

11) NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ À L'AIAB ET D'UN SUPPLÉANT

M. Gianluca Allaria nous a annoncé sa démission de délégué à l'AIAB en date du 25 août 2022. Toutefois, il restera dans le giron du groupement scolaire en tant que membre du quart Associations locales au sein du Conseil d'Établissement d'Elisabeth de Portes, en vertu de sa position de président du TCCG.

Le Président le remercie d'avoir œuvré comme délégué et de continuer au sein du Conseil d'établissement.

Une candidature au poste de délégué de l'AIAB, en la personne de **M. José Lereuil** est faite. Il est élu sous les acclamations de l'assemblée.

M. Sébastien Rigamonti et **M. Lionel Moser** sont suppléants.

Le président explique que c'est suffisant mais que l'on peut nommer une nouvelle personne pour remplacer José Lereuil à ce poste. Il n'y a pas de candidats. La proposition est donc abandonnée.

12) DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Pierre Schaller, Conseiller, souhaite avoir des éclaircissements sur la communication de la Municipalité concernant la STEP.

M. Denis Krebs, Municipal, explique que plusieurs solutions ont été étudiées ; les deux retenues sont de se raccorder soit à Nyon, soit sur l'AEB. Les démarches sont faites dans ce sens, en collaboration avec la commune de Chésereux.

M. Pierre Schaller, Conseiller, demande à la Municipalité de faire respecter le règlement sur la taille des haies. Il signale qu'à la route de la Dôle, tout de suite en montant sur la gauche, la haie empiète sur le trottoir et c'est vraiment dangereux.

Il poursuit avec le chemin du Creux où il y a une borne hydrante. Il a pu constater qu'il y a toujours des voitures en stationnement devant alors que c'est interdit, ce qui pourraient empêcher les pompiers d'intervenir efficacement. Il demande à la Municipalité de faire le nécessaire.

Il termine par un problème de banquettes dans la zone artisanale au niveau du garage Tecon. Deux interventions ont déjà été faites mais c'est toujours aussi dangereux. Là aussi, il demande que la Municipalité intervienne.

M Valery Babey, Conseiller, revient sur la communication de la Municipalité concernant les illuminations de Noël. Il trouve dommage de renoncer à l'éclairage des arbres qui apporte de la gaieté dans le village. Il souligne que ce sont des LED et que l'économie sera minime.

M. Alexandre Mestral, Conseiller, revient sur l'intervention de M. Schaller au sujet du parcage sauvage devant la borne hydrante. Il confirme qu'il y a toujours des voitures mal stationnées et que lui-même a du mal à accéder à sa parcelle correctement voiture.

Mme Sandra Michel, Conseillère, demande de marquer au sol le « Cédez le passage » pour ceux qui montent le chemin de l'Essert en direction de La Florettaz.

M. Serge Bally, Conseiller, souligne que la requête de Mme Sandra Michel porte sur la commune de Chésereux.

Le Président assure que la commune concernée sera sollicitée après vérification.

nldr. L'endroit mentionné est effectivement sur le territoire communal de Chésereux.

Mme Sissi Aeschlimann, Conseillère, alerte la Municipalité sur le danger que représentent les véhicules qui roulent vite au centre du village, notamment à proximité de l'école. Elle demande si la Municipalité a l'intention de faire quelque chose. Le problème concerne toute la route de Chésereux mais aussi la route de la Dôle.

Elle demande aussi si les fils posés sur la route récemment dans le village ont servi à compter les véhicules.

Elle tient à signaler que dans la période concernée de l'étude, il y avait un jour férié du Canton de Genève, donc moins de circulation qu'habituellement et deux week-ends. Elle doute de la fiabilité des données récoltées.

M. Denis Krebs, Municipal, confirme qu'une étude a bien été faite pour envisager la faisabilité d'une zone 30 km/h dans la traversée de Gingins. En réponse à Mme Aeschlimann, il explique que la mise en place du comptage des véhicules a été compliqué, et déjà repoussée d'une année, et que ce n'est pas la Municipalité qui a choisi les dates.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **le Président** clôt la discussion.

14) EXTRAIT DES DÉCISIONS

La parole est donnée à **Florence Roiné, Secrétaire remplaçante**, pour la lecture de l'extrait des décisions.

Le Président clôt l'assemblée et donne rendez-vous pour la prochaine séance le jeudi 8 décembre à 19 heures. Celle-ci sera suivie d'une fondue.

PROCHAINE SÉANCE

JEUDI 8 DECEMBRE 2022 À 19H

Au nom du Bureau du Conseil communal

Le Président


Cédric Gorgerat



La Secrétaire remplaçante


Florence Roiné